

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2026.069** Séance du **VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX**  
Date de la convocation : Mardi 16 juin  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire  
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT  
Membres en exercice : 33  
Quorum : 17

25 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, ROGUET Marc, NOURRY Alexandra, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin

7 absents ayant donné pouvoir :

BARONNET Eddy à MOUCHET Christine, PAILLASSON Isabelle à GUGLIOTTA Valérie, BREGEGERE Stéphanie à REAL-LAFFRIQUE Laetitia, PELLIER Karl à VOUTAY-MERMET Anne-Lise, SALAME Marie-Lise à PELLIER Pascale, LATTANZIO Katia à NOURRY Alexandra, SILLARD Patrick à Michel COLLOT

1 absent excusé sans pouvoir :

BAUD Joël

**Objet : Marché de fournitures administratives, scolaires, manuels scolaires et jeux éducatifs (marché n°2403) – Lot n°3 : manuels scolaires et jeux éducatifs – Avenant n°2**

Dans le cadre du marché de fournitures administratives, scolaires, manuels scolaires et jeux éducatifs, un avenant doit être établi pour le lot n°3 : manuels scolaires et jeux éducatifs notifié le 17 avril 2025 à l'entreprise PAPETERIE PICHON SAS.

Cet avenant a pour objet de modifier les modalités de révision des prix prévues à l'article 11 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), en raison de la cessation de publication de l'indice de référence initialement retenu pour l'application de la formule de révision des prix.

L'indice 001765036 publié par l'INSEE ayant cessé d'être publié, les parties conviennent de lui substituer l'indice suivant : 010764128 : article de papèterie

En conséquence, la formule de révision des prix prévues à l'article 11 du CCAP est modifiée comme suit :

**2026.069**

« Concernant les autres achats :

Les prix sont révisibles suivant les modalités fixées ci-après.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient Cn résultant de la formule suivante :

$$Cn = 010764128n / 010764128o$$

La valeur de l'indice 010764128n est la valeur du dernier indice connu au mois n à la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 010764128o est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

L'indice 010764128 correspond à : CPF 17.23 – Articles de papèterie

Organe ou support de publication : INSEE ».

Considérant que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Après en avoir délibéré, en l'absence de Mme Séverine FRIES CHATAGNAT,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°2 opérant les modifications précitées,

**ARTICLE 2 :** **APPROUVE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 25 juin 2026

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 30/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.